

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 mars 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	9	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 5
Contre : 6
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Obsonville, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances dans le respect des règles sanitaires actuelles, sous la présidence de Madame BRIDET Hélène, Maire, en session ordinaire.

Présents : Mme Herminia COUSIN, Mme BRIDET Lucile, M. COURTOIS Hervé, M. GUINET Nicolas, Mme DUPONT Marylène, Mme GUINET Marie-Cécile, M. PRUD'HOMME Grégory, M. GAY Christian et Mme BRIDET Hélène

Etaient excusés avec pouvoirs :

M. APRILE Bernard pouvoir à Mme BRIDET Lucile

M. HOARAU Philippe pouvoir à Mme DUPONT Marylène

Secrétaire de séance : Mme BRIDET Lucile

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de Fontainebleau
Le :
Et Publication ou notification du :

D2026.03.06 –AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNAL 2025

Après avoir entendu, approuvé et adopté les comptes de Gestion et Compte Administratif,

Considérant que toutes les opérations ont été régulièrement effectuées,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le compte administratif 2025 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 10 590.32 € mais un total à affecter de 77 766.37 € grâce aux résultats antérieurs reportés de l'année 2024, et un excédent d'investissement 2025 de 28 952.25 € mais un total à affecter de 102 726.23 € grâce au solde d'exécution cumulé d'investissement de l'année 2024,

PROPOSE d'affecter le résultat comme suit :

77 766.37 € à l'article 002 – excédent antérieur reporté – Section de fonctionnement.

102 726.23 € à l'article 001 – excédent antérieur reporté – Section d'investissement.

Pour rappel : + 35 998.01€ pour les Restes à réaliser pour 2025 (82 362.42€ en recettes et 46 364.41€ en dépenses)

L'affectation du résultat 2025 n'est pas approuvée et n'est pas adoptée à la majorité

Présents : 9 – Procuration : 2 – Votants : 11 – Pour : 5 – Contre : 6 – Abstention : 0

Contre 6 : M. COURTOIS Hervé, Mme DUPONT Marylène et son pouvoir, Mme GUINET Marie-Cécile, M. GUINET Nicolas, M. PRUD'HOMME Grégory

Pour 5 : Mme BRIDET Lucile et son pouvoir, Mme COUSIN Herminia, M. GAY Christian, Mme BRIDET Hélène

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



Pour copie conforme :
En Maire, le 04/03/2026
Le Maire, Hélène BRIDET